

Avant l'incident dont je suis sur le point de parler, on a dit qu'une correspondance d'un grand intérêt et d'une importance majeure et qui n'a jamais été déposée, avait été échangée au sujet de la défense militaire du Canada, et que l'on avait communiqué au gouvernement des opinions d'une grande valeur. Je crois qu'il est presque temps que nous sachions quelles sont ces opinions. Plus tard, un mémoire à la rédaction duquel ont pris part le premier ministre, le ministre des finances et le ministre des chemins de fer et dans lequel ils insistaient sur la nécessité d'envoyer près la cour de St. James un représentant diplomatique du Canada, déclarait qu'alors on avait à l'étude certaines questions se rattachant à la défense militaire du Canada en général et, surtout, à la défense de la Colombie anglaise. C'était pendant l'année 1879. En conséquence, il est évident que la question de la défense militaire du Canada en général, et de celle de la Colombie anglaise en particulier, ont été en tout cas à l'étude depuis l'époque dont je parle, c'est-à-dire, depuis 1879 ; et, si je suis bien renseigné, cette question était à l'étude bien longtemps auparavant. Je crois qu'il serait intéressant pour nous de savoir quelle a été la nature des délibérations, quels sont les renseignements que l'on peut donner et quelles sont les rapports qui peuvent être faits relativement à cette question si importante.

M. CARON. Cette correspondance est très-volumineuse ; elle embrasse une période qui s'étend aux années qui ont précédé la Confédération, et il faudra un temps assez considérable pour présenter tous les documents qui en font partie. Toute la correspondance, à l'exception de ce qui est d'une nature privée et confidentielle, sera communiquée à la Chambre.

M. BLAKE. Je crains que la déclaration de l'honorable ministre ne signifie qu'on ne nous communiquera que la partie de cette correspondance qui n'aura que peu ou point d'intérêt.

M. CARON. Quand la correspondance sera déposée l'honorable député pourra en juger par lui-même.

La motion est adoptée.

RAPPORTS COMMERCIAUX ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS.

M. BLAKE. demande copie de toute la correspondance et de tous les rapports concernant l'amélioration des relations commerciales entre le Canada et tout autre pays, y compris la correspondance relative à la communication adressée à un membre du gouvernement par le consul français à Québec.

On voudra bien se rappeler que nous avons déjà eu de la part du Haut Commissaire une correspondance assez volumineuse qui, je crois, a été présentée à la Chambre à la dernière session, et qui donnait les résultats des négociations qui avaient eu lieu jusque là. Je suppose que la correspondance à propos de cette question n'a pas été interrompue et qu'en tout cas, nous avons quelques lettres à montrer de la part de ce fonctionnaire. Outre cela, j'ai déjà parlé particulièrement d'une correspondance de quelque intérêt public, et qui a été signalée dans les journaux du pays, ainsi que dans ceux d'Angleterre, et qui a donné lieu à un léger débat aux Communes anglaises.

Il paraît qu'on a su en Angleterre qu'un homme qui était alors ou qui avait été peu de temps auparavant, consul français à Québec, avait envoyé une communication au ministre des Travaux publics, ou lui avait fait entendre de quelque façon que le gouvernement français était des mieux disposé envers nous sous ce rapport, et que le ministre des Travaux publics avait été assez déloyal pour recevoir cette communication et qu'il en avait fait part à d'autres personnes, je ne sais plus à qui. Il paraît que la chose a donné lieu à quelque excitation politique dans les Communes anglaises et que le gouvernement anglais a été interpellé sur cette question et a qu'il

échangé des correspondances à ce sujet avec le premier ministre du Canada, que ce dernier a admis qu'une grande inconvénience avait été commise et déclaré au gouvernement anglais que semblables choses ne se renouveleraient plus et qu'une lettre a été envoyée au gouvernement français afin de savoir comment il se faisait qu'une chose si épouvantable avait pu arriver. Je crois que, finalement, le danger d'une rupture des relations cordiales qui existent entre la France et l'Angleterre a été détourné par l'assurance que le consul coupable avait cessé d'être officier du gouvernement français et qu'au moyen de cette correspondance notre gouvernement a échappé à la responsabilité qu'il aurait eu à assumer, dans le cas d'une catastrophe aussi terrible.

Je désire avoir tous les renseignements que le gouvernement peut donner sur une question aussi importante, ainsi que sur la question peut-être encore plus importante des progrès que l'on a faits pour l'amélioration de nos rapports commerciaux avec les autres pays.

La motion est adoptée

IRRÉGULARITÉS DANS LE BUREAU DE POSTE DE LONDON.

M. BLAKE demande : (1) copie des dépositions prises et du rapport fait par l'inspecteur des postes Dewe, vers 1880, sur les défauts et irrégularités du bureau de poste de London, et de toute mesure prise par le département à ce sujet ; aussi, copie des rapports et de l'ordonnance en conseil relatifs à la mise à la retraite de l'ancien maître de poste, et à la nomination du maître de poste actuel.

2. Copies de la preuve, de la correspondance, des rapports et ordonnances en conseil ou mesures du département à la suite desquels Scott Phipps, employé au bureau de poste de London, a été destitué vers 1875, et de tous les papiers relatifs à sa réinstallation subséquente dans le bureau ; de la correspondance et des rapports concernant la perte ou la disparition de lettres chargées et autres dans le bureau, pendant les derniers douze mois ; les mesures prises par l'inspecteur de division pour suspendre Phipps ; des dépositions prises et du rapport fait par lui à ce sujet ; de toute la correspondance relative à cette suspension ; de toutes les instructions officielles adressées à l'inspecteur Dewe et des dépositions prises et du rapport fait par lui à ce sujet ; des instructions officielles données à l'inspecteur des postes Sweetman ; des dépositions prises et du rapport fait par lui à ce sujet ; des mesures du département et de l'ordonnance en conseil relatifs à Phipps, après le rapport ; de toute correspondance relative à ces mesures ; de l'ordonnance en conseil ultérieurement passée pour suspendre Phipps ; de toute mesure administrative ou autre, à la suite de laquelle l'inspecteur Dewe a commencé une nouvelle enquête ; des dépositions prises et du rapport fait par lui à ce sujet ; de toute la correspondance se rapportant à ce sujet, et à toute mesure subséquemment prise par l'inspecteur Sweetman, et à la mesure finale à la suite de laquelle Phipps a été réinstallé, et copie de cette mesure.

3. Etat indiquant la position occupée par le maître de poste adjoint de London, antérieurement à sa promotion ; la date de sa nomination comme adjoint, la période pendant laquelle il a été membre du conseil de ville, et copie de tous les rapports et correspondance le concernant.

4. Copie de tous les papiers et rapports relatifs à l'ancien inspecteur adjoint Cox, peu avant sa mise à la retraite, et de la correspondance et des mesures du département et de l'exécutif relatives à sa mise à la retraite.

5. Copies de tous les papiers, correspondance ou rapports sur l'état du bureau de poste de London.

S'il est bien compris, comme je crois que cela est compris d'après les observations du ministre des Travaux publics, que cette demande sera accordée et les pièces déposées bientôt, il est convenable que je ne donne pas à la Chambre mes raisons de faire cette motion ; et, avec cette entente, je la propose sans faire aucune remarque.